

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU

15 février 2016

L'an deux mille seize, le quinze février à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mr BACHELLEZ Francis, Mr PELTIEZ Christophe, Mr FAVRESSE Sylvain, Mr SOYEZ David, Mr PINARD Jean-Michel, Mr ROGER Nicolas

Excusée : Mme FRENOY Christiane (pouvoir à Mme LANGEVIN Christiane)

Validation des terrains à bâtir en zone urbaine :

Dans le cadre du P.L.U.I, le maire présente aux membres du conseil la carte de la commune d'où figurent les terrains potentiellement mobilisables pour le foncier bâti.

Le nombre de logements nécessaires pour maintenir la population dans un avenir de 2030 est de 6.

Les conseillers examinent les propositions de terrains et émettent des observations sur les conditions de constructions de certaines parcelles – comme les accès aux parcelles et l'alignement par rapport au bâti existant et émettent un avis favorable si la situation se présentait au changement éventuel de destination des bâtiments agricoles en habitation dans la zone urbanisée.

Le conseil donne pouvoir au maire de présenter la carte communale comme il a été décidé.

Bâtisses délaissées.

Le Maire propose aux membres du conseil de contacter les propriétaires des bâtisses délaissées pour trouver un compromis avant de prendre la décision de la taxation.

Adhésion : opération citoyenneté

La gendarmerie serait disponible pour venir expliquer au conseil municipal l'opération citoyenneté. Une réunion sera programmée prochainement.

Questions diverses

Fête locale : Une subvention de 300 € est accordée à Mr TOUTTAIN pour les tours de manège.

Terrain salle des fêtes : Le Maire présente au conseil le devis des ETS Georget pour l'engazonnement du terrain pour un montant TTC de 1548,00 €. Les membres du conseil demandent un deuxième devis.

Eaux : Le conseil accepte les devis qui lui sont présentés soit :

Château d'eau : proposition de la S.P.E.E de 1020,00 € pour le nettoyage de la cuve :

Boûches incendie : devis de la S.P.E.E de 288,00 € pour le contrôle des hydrants